



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique culturelle

Question écrite n° 111101

## Texte de la question

M. Dominique Richard attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les différents aspects de la stratégie offensive déclenchée par le Gouvernement pour répondre aux inquiétudes et aux difficultés de la vie quotidienne des personnes habitant les quartiers dits sensibles. Depuis un an, les efforts humains, financiers et même juridiques déployés par les pouvoirs publics sont très conséquents : près de cinquante actions en faveur de l'emploi des jeunes dans les quartiers, l'adoption de la loi pour l'égalité des chances et la nomination de six préfets délégués à cette cause, le lancement de « cinq chantiers prioritaires » que sont la rénovation urbaine, la sécurité, l'emploi, l'éducation, la santé... Il y a quelques semaines encore, le Premier ministre recevait les partenaires sociaux, économiques et éducatifs, puis se déplaçait à Caen pour analyser sur le terrain l'action de l'État. Cependant, si tous les « ingrédients » d'un renouveau et d'un apaisement de nos quartiers semblent réunis, il apparaît en revanche que ces efforts pourraient voir leur efficacité démultipliée à la condition que la dimension culturelle soit à chaque fois que possible prise en considération. Or il semble que celle-ci n'intervienne que trop rarement ou à la marge, alors que l'« ingrédient » culturel représente pourtant la prise en considération des talents de ces quartiers et l'attention portée aux différentes formes d'expression, aptes à mettre en valeur ces habitants, développer leur fierté et faire grandir leur dignité. Récemment, au Grand Palais, le ministère de la culture et de la communication a montré, au-delà du jugement porté par tout un chacun, que les pratiques culturelles urbaines telles que le hip-hop, le graff ou la danse pouvaient constituer un ciment fort et valorisant d'une personnalité et d'une identité. C'est pourquoi, devant l'enjeu global qu'est celui de l'avenir de nos quartiers, des enfants et adolescents qui y vivent, il lui demande dans quelle mesure le Gouvernement entend, chaque fois que nécessaire et aussi souvent que possible, associer plus encore les services du ministère de la culture aux réunions et décisions prises à ce sujet, au même titre que les représentants des ministères chargés de la sécurité, de l'habitat, de l'emploi, de la santé, afin de parvenir à une reconnaissance et à l'encouragement de l'expression culturelle urbaine comme composante de la rénovation et du développement des quartiers.

## Texte de la réponse

Conscient de ses responsabilités, le Gouvernement a mis en place des moyens humains, financiers et juridiques pour favoriser l'égalité des chances et l'intégration républicaine, de tous, dans notre pays. La culture et la création « pour les personnes habitant les quartiers dits sensibles » ne sont pas écartées de ses chantiers d'action. Trois axes sont mis en place par le ministère de la culture et de la communication : l'intégration républicaine, la mission vivre ensemble et le plan « cultures urbaines ». Le Comité interministériel pour la ville a décidé de mettre en oeuvre, dans les six départements où sont désignés des préfets délégués à l'égalité des chances, une action forte pour l'intégration républicaine par des actions culturelles. 20 % de l'enveloppe affectée aux préfets délégués, au titre des crédits politique de la ville, a été réservée pour ces projets, soit 4 MEUR pour 2006. Les projets soutenus doivent contribuer à l'ouverture des zones urbaines sensibles, favoriser la diversité culturelle et s'inscrire dans la durée. Ils ont une véritable ambition artistique et s'inscrivent dans une démarche d'accompagnement culturel et artistique permettant la participation active des populations dans le processus de

création artistique. Ils concernent l'ensemble des disciplines artistiques et culturelles, et en particulier le spectacle vivant. Parallèlement à une politique de démocratisation de la culture, portée par les équipements culturels, et d'éducation artistique et culturelle, ont été pris en considération des projets artistiques intégrant une dimension forte de cohésion sociale par la mise en avant des principes républicains qui fondent notre modèle social. De nombreuses structures ont été sollicitées, scènes nationales, associations, compagnies... Deux cent neuf actions culturelles ont ainsi accompagné les habitants des quartiers dits sensibles dans des processus de création, de culture partagée, d'accès à la culture, voire de réinsertion. Les projets s'adressent à des publics en difficultés, plus généralement aux jeunes. Nombreux d'entre eux sont intergénérationnels et intègrent à leurs actions la parole des habitants des quartiers. En octobre dernier, la manifestation dédiée aux cultures urbaines, « Rue », au Grand Palais a permis d'illustrer la reconnaissance croissante du grand public pour ces cultures et leur très grande vitalité. Cette manifestation est une première étape qui va être suivie par un plan d'actions en faveur de la reconnaissance de ces cultures sur l'ensemble du territoire national.

## Données clés

**Auteur :** [M. Dominique Richard](#)

**Circonscription :** Maine-et-Loire (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 111101

**Rubrique :** Culture

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 novembre 2006, page 12316

**Réponse publiée le :** 20 février 2007, page 1798